

AVIS DE PRESCRIPTION RÉVISION ALLÉGÉE du PLUi sectoriel du Plateau de Martainville « PLUi 13 »

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin a prescrit par délibération (n°2024-10-07-101) en date du 7 octobre 2024 une procédure de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sectoriel du Plateau de Martainville « PLUi 13 »

Considérant la volonté conjointe de la Communauté de Communes et de la municipalité de Mesnil-Raoul de :

- Corriger l'erreur constatée sur le plan de zonage en supprimant la protection surfacique apposée sur la parcelle AB n° 57, et ainsi permettre la réalisation du projet d'intérêt général ayant justifié la déclaration d'utilité publique prononcé par la Préfecture le 21 janvier 2021.

Les modalités de concertation auprès des habitants, des associations locales et autres personnes concernées sont les suivantes :

- Mise à disposition d'un registre où toutes les observations pourront être consignées, à la Communauté de Communes Inter Caux Vexin (Pôle de Martainville) et à la Mairie de Mesnil-Raoul ;
- Mise en ligne d'un avis d'ouverture de la phase de concertation sur le site Internet de la commune de Mesnil-Raoul et sur le site Internet de la Communauté de Communes ;
- Affichage d'un avis sur le panneau d'affichage de la Mairie de Mesnil-Raoul.

Coordonnées de la **Communauté de Communes Inter Caux Vexin** (Pôle de Martainville) :
190 Route du Château, 76 116 Martainville-Epreville
02 35 23 13 37